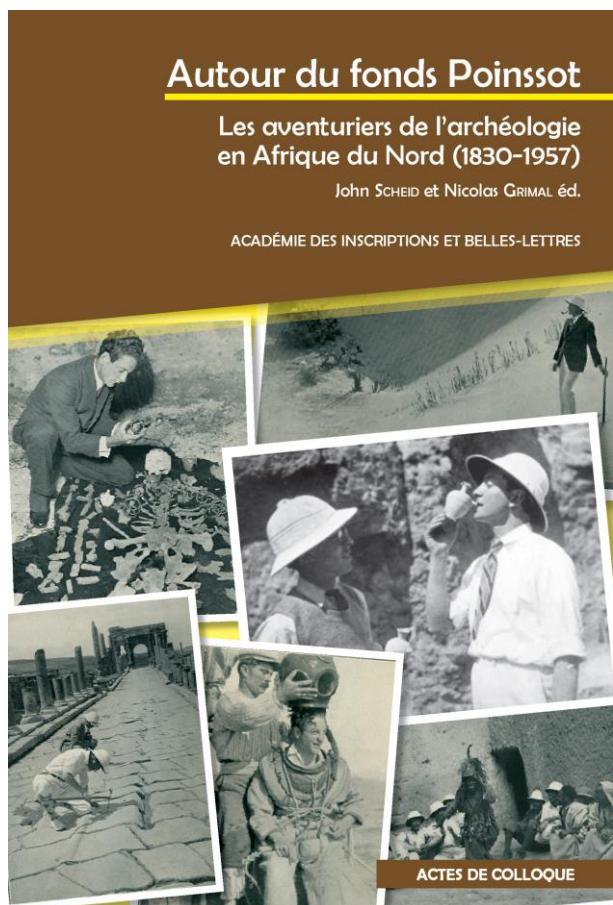


ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES  
Compilation des hommages de la séance du 22 mars 2024

---

John SCHEID



J. Scheid et N. Grimal (éd.), *Autour du fonds Poinssot. Les aventuriers de l'archéologie en Afrique du Nord (1830-1957)*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres Paris, 2014.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage collectif intitulé *Autour du fonds Poinssot. Les aventuriers de l'archéologie en Afrique du Nord (1830-1957)*, X<sup>e</sup> Journée d'études nord-africaines, publié sous la direction de J. Scheid et de N. Grimal, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2024, 290 p.

Le volume reproduit les actes du colloque international organisé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société d'Études du Maghreb préhistorique, antique et médiéval (SEMPAM), qui s'est tenu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ainsi qu'à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), les jeudi et vendredi 24 et 25

mars 2022. Il fait suite à un premier colloque qui avait été organisé au moment de l'ouverture, en 2014, des archives Poinssot déposées depuis au Centre *Anthropologie et histoire des mondes antiques*, à l'INHA. Alors que le premier volume<sup>1</sup> était consacré à la présentation de ce fonds exceptionnel, au contexte de sa création, à son histoire et à son évolution, le second colloque s'est proposé d'exploiter les documents qu'il contient.

Une première étude, due Mme R. Guidoni qui était à l'époque la bibliothécaire de la Bibliothèque Gernet-Glotz, présente la Collection Poinssot et surtout une de ses particularités, la présence de recueils factices, qui réunissent près de 1600 tirés-à-part et beaucoup de

---

<sup>1</sup> M. Sébaï et al., *Autour du fonds Poinssot. Lumière sur l'archéologie tunisienne (1870-1980)*, Paris, Publications de l'INHA, 2017 (<https://doi.org/10.4000/books.inha.7133>)

documents uniques. Les autres articles concernent les livres et les documents du fonds, qui permettent d'évoquer les travaux et les aventures d'un certain nombre de figures plus ou moins pittoresques des débuts de l'exploration archéologique de l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse de la Tunisie, de l'Algérie, de l'Égypte ou du Maroc. L'un de ces pionniers fut le Britannique Nathan Davis, un missionnaire anglican qui fit un premier séjour à Tunis entre 1838 et 1841 (article de Th. Belkahia) et publia à son retour un livre sur la capitale des beys, qui témoigne d'une bonne connaissance du pays et de sa culture. Il retourna en Tunisie et fit faire des fouilles à Carthage entre 1856 et 1859, qu'il publia dans un épais volume. Trois quarts de siècle plus tard, Pierre Cayrel est initié à l'archéologie en Algérie dans des conditions très différentes. Cayrel, qui n'était pas comme N. Davis un « aventureur », fut envoyé à Ksar-el-Kelb en tant que membre de l'École française de Rome pour y faire des fouilles (article de S. Rey). Il constitue un bon exemple de ces jeunes historiens et littéraires de l'École qui se trouvèrent en charge ou prirent en charge un site archéologique, y travaillèrent dans des conditions difficiles et firent souvent des découvertes. Plus originales sont les « aventures macabres dans le désert » d'archéologues et de voyageurs qui tentaient, jusqu'en 1880, de rechercher dans les grottes de Maabdeh-el-Manfalout, en Égypte, des momies humaines et de crocodiles, pillant et détruisant de manière barbare ces dépôts funéraires (article de D. Acolat).

Francis Victor Byron Khun Comte de Prorok, fut un « aventureur » nettement plus pittoresque, dont témoigne déjà son nom qui a varié selon les époques (articles de A. Mezzolani Andreosi et de M. Sébaï). Son approche de l'archéologie et de l'ethnologie relève moins du travail méthodique et professionnel que du plaisir des découvertes et de leur diffusion dans le cadre de voyages touristiques ou bien de films, dans lesquels il se donne le beau rôle. Mais Prorok a également été utilisé par Paris pour introduire de nouveaux acteurs dans le champ de l'archéologie carthaginoise. C'est de cette manière que des fonds américains purent être mobilisés pour l'ouverture de nouvelles fouilles dirigées par notre « aventureur », par exemple sur la colline de Junon ou à Dermech. Des fouilles qui contribuèrent toutefois à créer une « image fantasmée de Carthage accentuée par l'absence quasi-totale d'une documentation scientifique ». Le sort des découvertes faites au cours de ces premières années de l'exploration archéologique du Maghreb est étudié par P. Blanc, V. Blanc-Bijon et C. Giroire à partir de l'exemple de la mosaïque de Neptune et Amphitrite de Constantine, et des deux autres mosaïques qui y étaient liées. L'article décrit l'aventure administrative vécue par le capitaine Delamare, que tous les Africanistes connaissent bien, pour sauver et faire transporter à Paris cette mosaïque exceptionnelle, découverte en 1842. Son abondante correspondance nous informe de multiples problèmes que posait ce transfert, à commencer par la dépose des trois pièces – une première à l'époque – puis le voyage de Constantine à Paris, qui fut en outre retardé par la mauvaise saison. Le panneau figuré de la mosaïque fut restauré entre 1849 et 1850, et fixé à un mur au Louvre, alors que le tapis géométrique dans laquelle l'image de Neptune et d'Amphitrite se trouvait insérée ainsi qu'une troisième pièce restèrent oubliées jusqu'en 1971, date à laquelle ils furent redécouverts et restaurés, devenant de ce fait l'objet d'une réflexion sur la présentation muséographique (2021). Le sauvetage de l'épigraphie en Algérie coloniale menée à partir de 1845, grâce aux initiatives de Léon Renier, est retracé à travers l'étude qui est faite de l'activité d'Auguste Cherbonneau (art. de Z. Kasdi). L'arabisant Cherbonneau, installé depuis 1846 à Constantine, où il occupait la chaire publique d'arabe, informa pendant de longues années L. Renier ainsi que le ministère de l'Instruction publique des résultats

épigraphiques qu'il ramenait de ses excursions dans les environs de Constantine. Il fut d'ailleurs lié à la création et aux activités de la Société archéologique de Constantine. Un peu plus tard, Jules Chabassière explora également la zone de Constantine, où il fut militaire et plus tard membre du Service topographique. Très actif sur le plan politique local, redoutable polémiste à ses heures, Chabassière, qui avait été professionnellement formé à la topographie et maîtrisait par ailleurs le dessin, les relevés architecturaux ainsi que la reproduction picturale, laissa de nombreux documents concernant des mosaïques, des sites et des monuments de tout genre. Deux communications enfin sont consacrées au Maroc. La première évoque l'œuvre de H. de la Martinière, pionnier de l'exploration archéologique au Maroc avec les fouilles qu'il a menées à Volubilis et à Lixus. L'étude (due à N. Brahmi) explore la mission archéologique en Maurétanie Tingitane dont il avait été chargé par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts entre 1884-1891 et qui fut une réelle « aventure ». Ses compétences firent de lui le fondateur pour le Maroc de la fouille archéologique scientifique. Lorsqu'en 1912 le Maroc devient un protectorat français, l'administration française accorde à l'Espagne une zone d'influence sur la péninsule Tingitane et le Rif (art. de M. Cheddad). À partir des années 1859-1860, les Espagnols y envoient de nombreuses missions d'exploration scientifique destinées à répertorier les ressources qu'on pouvait y trouver et à recueillir des informations sur la société marocaine. Il est évident que l'archéologie occupa une grande place dans ces enquêtes. La véritable activité archéologique espagnole dans le Nord du Maroc débuta en 1912. Une première période est marquée par les recherches conduites par C. L. de Montalbán sur la vallée de l'oued Martil, sur Tamuda et Lixus, qui aboutirent en 1933 à l'établissement de la première carte archéologique du nord du Maroc. De Montalbán écarté par le régime franquiste, l'archéologie du nord du Maroc connut un grand développement. M. Tarradell fut jusqu'en 1956 le véritable fondateur de l'archéologie moderne au Maroc. L'article exploite aussi les archives du Musée archéologique de Tétouan, pour rappeler l'œuvre des collaborateurs des directeurs du Musée, inauguré en 1940.

Ce volume fournit donc une description exceptionnelle des premiers pas de l'archéologie européenne en devenir, en partant des multiples explorations et « fouilles » qui furent entreprises au Maghreb. Il met en évidence les archives qui ont été réunies et nous ont été léguées, aussi bien que les biographies qui furent celles des premiers explorateurs. Lesquels tenaient souvent plus de l'« aventurier » que du chercheur professionnel.



***L'équité hors du droit*, Dario Mantovani, (dir.), Paris, Éditions du Collège de France, 2023.**

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage collectif intitulé *L'équité hors du droit*, publié sous la direction de Dario Mantovani aux Éditions du Collège de France (2023, 247 p.). Il s'agit des actes d'un colloque qui s'est tenu les 20 et 21 mai 2021 et prolongeait le cours de Dario Mantovani sur « L'équité : histoire romaine du désir de justice ». Cette notion, élaborée notamment dans le champ juridique a été diffusée dans plusieurs domaines par le *Digeste* de Justinien. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première est consacrée aux éclairages fondamentaux et à la généalogie de la notion de l'*aequitas*. La deuxième étudie les diffractions modernes qui sont venues étoffer la notion. Enfin la troisième section suit la vie de

l'*aequitas* hors et dans le droit.

Dans la première partie, Ph. Hoffman présente l'équivalent grec correspondant à *aequitas*, l'*epieikeia*, dans la philosophie grecque. Née dès le V<sup>e</sup> s., connue de Platon, la notion est définitivement installée par Aristote dans la pensée philosophique. J. Scheid précise la nature théologique de la déesse *Aequitas*, qui, loin d'être une simple « abstraction divinisée », était une divinité comme les autres. Comme l'indiquent les revers monétaires de l'époque impériale, elle est liée à la déesse *Iustitia*, qui patronnait le domaine considéré, alors qu'*Aequitas* représente un aspect central de l'exercice de la justice. En effet, comme le rappelle D. Mantovani dans l'introduction, sur le double plan juridique et philosophique, « la justice est une vertu, une attitude subjective ; en revanche, l'équité est le critère, le contenu de la justice ». Elle est donc pour cette raison très importante. D'ailleurs sur le plan de la littérature latine, *aequitas* est un mot important de la rhétorique judiciaire, *iustitia* un terme philosophique. C'est ce qui ressort également de l'étude présentée par Ch. Guérin, qui pointe le fait que c'est l'*aequum* qui constitue dans la rhétorique judiciaire romaine le critère central de décision, alors que ce rôle revient à l'utile dans la rhétorique politique.

Dans la deuxième section, C. Tiercelin poursuit cette analyse en illustrant la façon dont la pensée philosophique moderne appréhende les concepts de « justice » et d'« équité ». Br. Karsenti rappelle que la sociologie a redéfini cette notion en s'attachant aux liens qu'elle entretient avec l'égalitarisme. Dans le domaine de l'économie, un domaine peu ouvert à la notion d'équité, Ph. Aghion montre que ce concept agit sur la plan des inégalités même si l'innovation freine souvent

la mobilité sociale et l'égalité des chances. Sur un autre plan, J.-F. Dufraissy est parti de la récente pandémie pour réfléchir aux interrogations suscitées par la COVID. Laquelle offre un champ d'enquête très actuel pour étudier la place de l'équité dans l'éthique de la santé, telle qu'elle s'est posée durant cette épreuve.

La troisième partie retourne au domaine juridique, en élargissant la perspective. J.-L. Egger analyse ainsi, en explorant l'exemple du plurilinguisme de la Suisse la portée de l'équité linguistique dans le cadre des conditions matérielles d'accès à la connaissance du droit et à son exercice. L'analyse de l'équité intergénérationnelle dans le cadre de l'exploitation et de la protection de l'environnement, due à L. Fonbaustier, éclaire par ailleurs la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés et notamment les générations futures. J.-L. Halpérin, enfin, revient au domaine juridique, et livre une étude comparative des règles attachées au terme d'équité dans les différents droits positifs, qui le voient plutôt comme « une forme différente de droit, un état d'esprit, une source d'inspiration du droit. » A. Supiot revient dans la conclusion sur l'origine juridique de l'équité et sur son transport hors du droit.

Nul doute que ces différentes études, chacune dans sa perspective, rendront des services précieux à celles et ceux qui réfléchissent aux principes fondamentaux des systèmes normatifs et des sources qui en traitent.